



## Annulation d'une Déclaration Préalable validée

-----  
Par Stefa Nowara

Bonjour,  
voici le cas d'un terrain en zone inondable, zone boisée classée ET dans une zone du PLU "Na" inconstructible où,  
pourtant, une Déclaration Préalable  
(en cours de validité car moins de trois ans)  
à autorisée la "reconstruction" d'un chalet d'habitation détruit suite à un incendie.  
La Mairie ou la Préfecture peuvent-elles revenir sur la validité de cette Déclaration préalable?  
Merci